

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 19 décembre 1998, à 14 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 14 h dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade*, *M^{me} Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 décembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 19 décembre 1998, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

*Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif (suite).
Page 25, cellule 1005, Gérance immobilière municipale.*

M. Antonio Soragni (Ve). Ce n'est pas à proprement parler un amendement. Comme depuis un moment M. Muller brandit une affiche vantant les qualités de la GIM, qui a réussi à obtenir la norme ISO 9001, je voudrais simplement avoir un renseignement à propos de la GIM. J'aimerais savoir ce qu'il en est des fermages du Grütli, car certains bruits courent en Ville en ce moment, selon lesquels il semblerait, je dis bien «il semblerait» – je n'ai pas l'intention d'ouvrir un débat à ce sujet, je veux juste une information – qu'il y aurait des impayés. Pouvez-vous me donner une explication? Merci.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Soragni, vous êtes bien renseigné. En effet, nous avons un problème avec le fermage du Grütli. Les deux personnes responsables de la gérance de ce fermage au Grütli, ont disparu et un contentieux subsiste. Voilà, nous en sommes là, nous n'avons pas encore décidé de la façon dont nous allons régler ce problème, je crois qu'il y avait ce matin une conférence de presse du SIT, à ce propos. Je suis déjà personnellement en contact avec M. Türker du SIT pour essayer de régler le problème humain, à

¹ Rapports, 2195.

savoir la conservation des postes de travail. De plus il existe un arriéré de fermage et nous allons voir comment procéder pour régler ce problème.

Page 27, cellule 100507, Comptes Ville de Genève - propriétaire, groupe de comptes 365, Institutions privées (Université ouvrière de Genève, page jaune 76).

Le président. Pour ce poste, nous avons un amendement de M. Muller demandant une diminution de 148 200 francs. Il s'agit de supprimer la subvention à l'Université ouvrière de Genève, qui a été réintroduite par la commission des finances.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il s'agit simplement du rétablissement d'un contrat qui a été passé entre l'Université ouvrière de Genève et la Ville de Genève. Nous avons mis à la disposition de l'UOG, pendant cinq ans, de 1994 à 1998, un droit de superficie, et ce gratuitement. Nous estimons maintenant que nous sommes arrivés au terme du contrat et qu'il est normal d'encaisser un loyer pour ce droit de superficie. Raison pour laquelle je vous propose cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement demandant la suppression de la subvention est refusé par 31 non (Alternative) contre 25 oui (Entente).

Le budget de M. Pierre Muller, pages 13 à 28, est adopté.

*Département de M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative.
Page 29, cellule 2001, Secrétariat du département,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Nous avons un amendement de M^{me} Burnand qui vise à rajouter 1000 francs. Je vous en lis la justification formulée par M^{me} Burnand: «La différence entre les dépenses 1997 et le budget 1998 est due au transfert du compte «Abonnement journaux» du Secrétariat du Conseil administratif au département, le montant du poste 310 a par ailleurs été augmenté pour 1999 de 350 francs. La suppression de 1000 francs du poste 310 ne laisse la possibilité de maintenir qu'un seul abonnement à un quotidien. Si le Conseil municipal maintient cet amendement, la magistrature se tiendra informée de la presse quotidienne, en général, par consultation dans un établissement public (café). Dans ce contexte, le département négociera la cession gratuite des journaux de la veille».

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, je pense, à la lecture de cet amendement, que je souhaitais intervenir sous deux angles, ou en frappant deux coins. Le premier serait à l'angle de l'ironie, puisque, à l'exception d'un ou deux amendements, la plupart de ceux proposés par la commission des travaux et évalués par la commission des finances sont en totale contradiction avec des motions, voire des interventions, faites et votées dans ce parlement, qui souhaitaient que des efforts, notamment au niveau de l'information, soient réalisés. Il est évident que, lorsqu'on diminue les postes 31 dans ce département, ce sont précisément les postes dévolus à l'information que l'on touche.

Indépendamment de cela, indépendamment du caractère ironique de cet amendement, et je souligne combien le choix du seul quotidien auquel il sera encore possible que je m'abonne sera difficile à effectuer – je n'ai pas encore décidé, je le signale à la presse – je voulais préciser deux ou trois particularités du département dont j'ai la charge. Le budget du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est un budget de ménage, qui sert aussi aux services qui travaillent pour les autres départements dans l'administration, et qui sert également très directement le quotidien des Genevois puisque, notamment au niveau de la voirie, nous accomplissons des tâches ordinaires, celles qui sont peut-être le moins valorisées, mais les plus essentielles sans doute.

Il est évident, Mesdames et Messieurs, que les amendements que je dépose ce soir, et je tiens à le souligner, sont de nature diverse mais relèvent principalement de deux types de considération. Première considération: ces amendements seront inscrits au *Mémorial* et, ainsi, mon successeur pourra les relire lorsqu'il s'agira de déposer les comptes de l'année 1999. Deuxièmement, ces amendements permettront à mes collaborateurs de justifier tous les dépassements, car les sommes demandées sont bien évidemment nécessaires, je dis bien «nécessaires», à l'accomplissement des tâches premières de ce département.

Voilà ce que j'avais à dire pour le débat général. Je tiens à ce que tous les amendements soient déposés afin d'être inscrits au *Mémorial*, de façon que l'on puisse les retrouver au moment de la reddition des comptes. Je vous informe, aujourd'hui déjà, que sur la plupart des postes dont vous souhaitiez diminuer le crédit il y aura inévitablement des dépassements de crédits, car ces lignes budgétaires ne peuvent tout simplement pas être respectées. Je reviendrai, plus en détail, sur l'un ou l'autre de ces amendements, puisque, vous le verrez, la situation est parfois un peu plus complexe qu'il n'y paraît.

M. Hubert Launay (AdG). Il s'agit toujours de la même chose. Madame Burnand, nous allons refuser cet amendement. Nous allons le refuser, parce que nous en avons déjà discuté et qu'il est hors de question que l'on accepte un amen-

dement qui ne soit pas un amendement admis par l'ensemble de l'Alternative: Parti socialiste, Verts et Alliance de gauche.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Cela me meurtrit!

M. Hubert Launay. Je ne veux pas vous meurtrir, Madame Burnand. Vous aurez toujours la possibilité de revenir devant le Conseil municipal et, si vos arguments sont convaincants, nous voterons votre amendement. En tout cas, en ce qui me concerne, je suis là jusqu'au 31 mai; après, je ne sais pas, mais, si vous revenez avant le 31 mai, nous voterons ce genre de choses. Nous les voterons d'autant plus aisément qu'il est possible qu'il y ait une marge plus grande au niveau du budget, marge plus grande si, comme M. Muller l'a annoncé tout à l'heure, il y a 30 000 francs de moins pour les amortissements. Si cette marge existe toujours au moment où nous aborderons le sujet de ces amendements, vous reviendrez nous les présenter et nous les accepterons sans difficulté; il n'y aura aucun problème si le service en question en a réellement besoin.

Mais, aujourd'hui, nous tenons à avoir un budget. Je voudrais attirer l'attention du Conseil administratif sur le fait que l'Alternative s'est mise d'accord sur un certain nombre d'amendements, y compris sur ceux touchant les postes 31, qui sont d'ailleurs très peu nombreux. Vous pouvez proposer les amendements que vous voulez concernant les postes 31 mais, je le répète, le PS, les Verts et l'AdG s'étant mis d'accord et voulant un budget – on reviendra tout à l'heure sur ce que ce budget contient et pourquoi il est important qu'il passe – il est hors de question d'entrer en matière aujourd'hui sur quelque amendement que ce soit, quel que soit le conseiller administratif qui le présente. Vous aurez tout loisir, jusqu'au 31 mai, de venir le représenter et, si l'équilibre budgétaire, tel qu'il est défini par le Conseil d'Etat actuellement, est respecté, on pourra entrer en matière.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je suis navrée, Monsieur Launay, de vous contrarier, vous savez que cela me meurtrit réellement, lorsque je dois le faire.

Ce que je retiens de vos propos, c'est que nous devons aller en dépassement de crédit, puisque c'est la seule issue que vous nous laissez. Je vous signale que je n'ai pris aucun accord avec aucun groupe, pour régler le sort des postes 31, ce problème incombe au seul Conseil municipal et à l'Alternative. Personnellement, et je le répète très volontiers, je défendrai chacun des amendements déposés, parce qu'ils sont frappés au coin de la logique. Nous irons donc en dépassement, mais je ne voudrais pas, si mon successeur se trouve dans la salle, qu'il se trouve, lui, embarrassé à la reddition des comptes, je le répète.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Puisque mon collègue de groupe Hubert Lau-nay a déjà répondu, dans le détail, concernant cet amendement, j'en profite pour poser une question – même si un de nos collègues a déjà parlé de ce problème lors du débat général – par rapport à la dette. Le département de M^{me} Burnand est tributaire de tous les investissements de constructions des cinq départements. On nous parle de revoir la gestion, parce que cela ne va pas, etc. Au début de cette législature, d'entente avec tous les autres groupes, il avait été décidé de ne pas dépasser 100 millions d'investissements, pour essayer de juguler la dette. Dans ce budget, vous présentez 106 ou 108 millions d'investissements! Le Conseil municipal, par son travail, a réussi à restreindre les investissements à environ 80 millions de francs, pour essayer d'interrompre le développement de la dette. Mais, de cela, M^{me} Burnand ne nous en parle pas! Alors, je profite, Monsieur le président, de cette intervention pour lui demander si elle va quand même investir 106 ou 108 millions de francs ou si elle suivra la décision du Conseil municipal, qui est de rester en dessous des 100 millions, afin d'enrayer cette dette qui augmente chaque année.

Je suis d'accord de discuter de ces problèmes, non seulement par rapport au fonctionnement de la municipalité, mais également par rapport au fonctionnement de la dette, parce que je serais très content de ne pas entendre les quolibets de la population disant que nous sommes incapables de gérer et de diminuer la dette. Voilà, Monsieur le président, j'aimerais recevoir une réponse concrète.

M. Pierre Reichenbach (L). Je crois que tout cela nécessite une petite déclaration liminaire. M^{me} Burnand, avec un grand fair-play, a dit qu'elle intervenait de manière ironique. Je la comprends très bien, surtout quand on voit les montants des amendements qu'elle propose: ils sont vraiment dérisoires. Maintenant, on vient de parler de 80, de 100 millions de francs. Je sais que le budget s'élève à 750 millions – je m'étais trompé, j'avais cru 520 – et des postes à petit montant y figurent. Mais certaines manœuvres techniques peuvent fournir des solutions. Par exemple, à la place de faire un amendement – que j'ai sous les yeux – pour augmenter une ligne, on pourrait très bien admettre que le montant, demandé en plus passe dans les CFC et soit réparti *a posteriori*. Il y a un autre amendement concernant l'énergie et pour lequel je reprendrai la parole, le moment venu. Je demanderais à M^{me} Burnand que, si elle a un amendement à présenter, au point de vue financier, qu'elle nous fasse valoir le temps de retour selon la norme SIA 380/4. Ainsi, on pourra dire: «Oui, il faut voter l'amendement» ou «Non, il ne faut pas le voter.»

Enfin, une dernière chose, Madame Burnand, c'est la première fois, en vingt ans que je suis au Conseil municipal, que j'interviens à ce sujet, cela concerne les

chiens! Vous avez doublé la taxe sur les chiens et, maintenant, vous voulez encore faire payer les sachets de «canipropres»! Je pense qu'il faut savoir raison garder, même si c'est de l'information. Je pense que, à un moment donné, il faut s'en tenir à ce qui a été discuté en commission des finances. Je reprendrai la parole si besoin est.

M. Bernard Lescaze (R). J'aimerais réagir assez clairement et nettement aux propos de M. Launay, propos qui me paraissent, malgré tout, graves pour le débat budgétaire.

M. Launay a affirmé, très clairement, qu'en aucun cas un amendement concernant le fonctionnement ne serait voté, s'il n'avait pas été accepté par l'Alternative. Jusqu'à ce point, je peux le suivre, parce que c'est de la politique – je ne sais pas si c'est de la bonne politique, mais c'est de la politique. Toutefois, il précise que cette procédure sera appliquée parce que l'Alternative tient à avoir un budget ce soir. Il s'agit de savoir si l'Alternative veut un budget vérité ou veut simplement un budget à tout prix, car la seconde partie de son raisonnement était de dire: «Madame la conseillère administrative, vous n'avez qu'à revenir plus tard avec des crédits supplémentaires, si c'est nécessaire, et nous les acceptons», mais la conseillère administrative, qui devrait quand même être mieux au fait des nécessités de son département que M. Launay, nous dit que c'est nécessaire.

Alors, je demande: voulez-vous véritablement un budget vérité? Non. Vous voulez un budget qui vous permette de faire votre politique avec un peu de clientélisme, et les accusations portées tout à l'heure contre le conseiller administratif libéral, qui avait eu l'imprudence de dire que c'était un budget quelque peu électoraliste, se retournent contre vous, car, vous aussi, vous voulez un budget électoraliste, puisque vous reconnaissez que, peut-être, M^{me} Burnand a raison, que, peut-être, en effet, le fonctionnement de la Voirie serait rendu impossible et que, à ce moment-là, vous augmenterez le déficit aux comptes.

Eh bien là, je le dis très nettement, cela n'est pas de la bonne politique financière, cela n'est même pas de la bonne politique tout court, quels que soient les sentiments que vous puissiez avoir vis-à-vis de la Voirie ou de la politique d'élimination des déchets en ville. Cela est un autre problème. Les citoyens seront aussi attentifs, à mon sens, voire davantage attentifs, à la façon dont fonctionne la Voirie qu'à la manière, hélas d'ailleurs, dont la Ville gère sa dette publique.

Je pense donc, personnellement, que les amendements soutenus par la conseillère administrative et visant à rétablir ces crédits sont, en l'occurrence, parfaitement justifiés.

M. Marco Ziegler (S). Le groupe socialiste, évidemment, se fera arracher les tripes, mais il tiendra bon, parce que la commission des finances a pris une responsabilité, qui est une responsabilité collective. Le tri qui a été fait, la commission elle-même l'a affirmé, n'a pas toujours une justification objective. Il y a certainement des erreurs de cibles. Il y a eu, néanmoins, un début de réflexion concernant l'opportunité des coupes budgétaires.

Nous voulons que ces coupes aient un effet incitant à la recherche de solutions, tant que faire se peut. Cela ne signifie donc pas que, automatiquement, tout poste qui a été coupé aujourd'hui pourra revenir demain sous forme de crédit complémentaire. En ce sens, c'est un budget vérité. Oui, il y a une incitation à trouver des solutions, mais il y a aussi le constat, la certitude que des erreurs ont pu être commises et que, à ce moment-là, il faudra en rediscuter le moment venu, sur la base des justifications qui seront fournies.

Cela dit, le groupe socialiste s'en tiendra, sur ces postes-là, au budget tel qu'il est sorti de la commission des finances.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'interviens immédiatement après M. Ziegler. La commission des finances a beau jeu ou elle a bon dos. L'ensemble des amendements de la commission des finances – et vous avez cela dans le rapport sous le titre 8, «Amendements proposés par les commissions spécialisées» – l'ensemble de ces amendements n'a été accepté que par l'Alternative, éventuellement une fois ou l'autre renforcée par un DC, mais refusé systématiquement par la totalité des groupes radicaux et libéraux. Effectivement, c'est une querelle de l'Alternative, entre l'Alternative, elle assume ses choix. Mais ne faites pas porter à la commission des finances une responsabilité qui est la vôtre.

Mis aux voix, l'amendement consistant à rajouter 1000 francs à la cellule 2001, groupe de comptes 310, est refusé à une large majorité (quelques abstentions).

Page 29, cellule 2101, Direction et secrétariat de la division, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Pour cette ligne, j'ai reçu un amendement de M^{me} Burnand qui demande d'ajouter 9000 francs. La justification est la suivante: «Le secteur des soumissions qui faisait partie du Service administration et opérations foncières a été transféré depuis 1998 à la Direction de l'aménagement et des constructions.

Ce montant de 15 000 francs est nécessaire aux publications dans la *FAO* des avis de soumissions publiques destinés aux entreprises, architectes, ingénieurs, compte tenu du nouveau règlement sur les marchés publics.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à une large majorité (quelques abstentions).

*Page 30, cellule 2103, Urbanisme,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Ici également, j'ai un amendement de M^{me} Burnand qui demande d'ajouter 82 000 francs. La justification est la suivante: «Au cas où la réduction annoncée de 82 000 francs serait confirmée, cela signifierait que la Ville de Genève renonce à se donner les moyens adéquats, notamment:

- d'informer les citoyens sur l'évolution de l'aménagement du territoire communal;
- de diffuser largement certains documents à la commission municipale de l'aménagement et de l'environnement;
- de poursuivre et d'engager certains travaux d'expertises;
- de développer, à l'image du Plan piétons, de nouveaux projets d'envergure relatifs à l'urbanisme de proximité;
- de publier des brochures qui contribuent à la «carte de visite» de la Ville de Genève en matière d'aménagement du territoire et qui sont souvent citées comme références à Genève mais aussi en Suisse et à l'étranger.

»Rappelons que le Service d'urbanisme a trois types de missions: suivre l'évolution du territoire communal; organiser le territoire communal; informer sur le territoire communal.

» Une réduction de 45% de ce groupe de comptes impliquerait une forte diminution des prestations dans le cadre de la troisième mission.»

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. J'ajouterai, et ce sur le mode ironique, que cela est parfaitement contraire à la motion que vous avez tout récemment votée, il y a de cela un mois je crois, demandant que les services se dotent précisément de moyens adéquats pour l'information. Nous poursuivons, à présent, très exactement même, des fins inverses.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Page 31, cellule 210400, Aménagements urbains, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Pour ce groupe de comptes, nous avons un amendement de M^{me} Burnand demandant de rajouter 30 000 francs. La justification est la suivante: «Rétablissement de la rubrique 31055 au montant initial de 70 000 francs, correspondant au transfert de 35 000 francs de la rubrique 31850 à la rubrique 31055 dans le projet de budget 1999, afin de correspondre aux dépenses effectives des années précédentes.» Le montant figurant au projet de budget du Conseil administratif s'élevait à 87 600 francs, la commission des finances l'a ramené à 57 600 francs.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. J'ai eu l'occasion, Mesdames et Messieurs, de vous dire – et de vous le prouver d'ailleurs – que nos budgets en francs constants faisaient remarquer un réel et très important effort en faveur des économies puisque, depuis six ans environ, ces budgets, en francs constants, n'expriment aucune augmentation. En l'occurrence, si le Service d'aménagement urbain tente l'équilibre financier dans ses rubriques et augmente la ligne 310, c'est parce que nous engageons, grâce à la rubrique 31055, des chômeurs et qu'il faut bien que nous ayons suffisamment de matériel à mettre à leur disposition. Or, lorsque nous travaillons pour respecter les normes que nous nous sommes imposées, c'est effectivement en faisant des économies sur une autre rubrique que nous balançons le budget à l'inverse. En l'occurrence, si je croyais un instant, un instant seulement, que la volonté de l'Alternative était de nous interdire d'engager des chômeurs ou des stagiaires, l'année prochaine, au Service d'aménagement urbain, je ne les engagerais pas, parce que nous n'aurions tout simplement plus les moyens de mettre des fournitures à leur disposition. Donc, je pense qu'il s'agit, une fois de plus, une fois encore, d'une erreur, mais je tenais à la signaler.

M^{me} Christiane Olivier (S). Pour répondre à M^{me} Burnand, je voudrais dire que les explications qu'elle vient de nous donner sont en totale contradiction avec celles qui nous ont été données à la commission des travaux. En effet, l'explication N° 146, qui nous est fournie dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1999, n'a rien à voir avec le transfert d'une cellule à une autre. L'explication N° 146 disait: «Hausse nécessaire pour répondre aux besoins de coordination des services de l'Etat et de la Ville de Genève de l'information et de l'action contre le chômage». Au vu de cette explication, en commission, je m'étais dit que toutes les mesures de l'action contre le chômage pouvaient être prises sur le chômage. Maintenant, j'entends une autre explication.

Alors, est-ce que vos services ont mal répondu à la commission des travaux? Car, maintenant, c'est une nouvelle explication qu'on nous donne. Nous avons diminué la rubrique de 30 000 francs et nous nous en tiendrons à cet amendement.

M. Daniel Sormanni (S). J'entends M^{me} Burnand nous dire qu'elle ne pourra plus engager de chômeurs. Je rappelle quand même que, dans la rubrique 1050 du département des finances, il est prévu un million de francs pour les chômeurs et que c'est bien sur cette rubrique que l'on reporte tout ce qui a trait aux chômeurs: salaires, frais et matériel, et j'entends bien qu'il en soit ainsi.

En l'occurrence, je ne comprends pas l'explication qui nous est donnée sur la cellule 210400, groupe de comptes 310. Je relève simplement que la commission des finances n'a pas fait de coupure sur cette ligne. Le Conseil administratif nous proposait, au projet de budget 1999, 57 600 francs, et au budget 1998, 52 600 francs. Il n'y a eu aucun amendement de la part de la commission des finances sur ces montants, je ne comprends donc pas quelle est la véritable nature de la demande de M^{me} Burnand, puisqu'on n'a fait aucune coupure. C'est le Conseil administratif lui-même qui, depuis deux ans, propose cette rubrique environ 40 000 francs en dessous des comptes 1997. Donc, j'en prends acte, c'est tout.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Parfois, les choses sont difficiles à comprendre. Monsieur Sormanni, j'aurai une petite explication à vous donner en particulier, puisque vous n'avez manifestement pas écouté le début de mon intervention.

Je répondrai maintenant à M^{me} Olivier. Si vous relisez, Madame Olivier, très exactement ce qui vous a été dit, vous verrez que cela correspond à ma déclaration. Dans cette rubrique, qui comporte un transfert d'une autre rubrique pour l'équilibre financier du budget, il s'agit effectivement de coordonner un certain nombre de tâches, dont une bonne partie sont aujourd'hui accomplies par des chômeurs. Contrairement à ce que vous pensez, il est impossible, à l'heure actuelle, de distinguer, dans un budget, ce qui est une photocopie destinée à un chômeur d'une photocopie destinée à un non-chômeur et ce qui est un plan fourni à un chômeur ou à un stagiaire de ce qui n'est pas un plan fourni à un chômeur ou à un stagiaire. Donc, que ce soit clair. Les explications fournies par mes services, que je connais parfaitement bien – croyez-moi – sont absolument exactes. Je répète une chose – et vous l'auriez constatée si vous aviez eu l'intelligence ou tout au moins la courtoisie ou la gentillesse de la vérifier – nous avons tenu et respecté le budget du service par rapport aux comptes. Un transfert de rubrique a été

effectué. Or, à l'heure actuelle, il n'y a plus de transfert de rubrique, il y a moins 30 000 francs. Amen! Donc, contrairement à ce que pense M. Sormanni, nous continuerons à engager des chômeurs et des stagiaires, et j'irai en dépassement pour cette rubrique.

Mis aux voix, l'amendement demandant un ajout de 30 000 francs est refusé à une grande majorité (3 oui radicaux et quelques abstentions).

*Page 32, cellule 2107, Energie,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. J'ai un amendement de M^{me} Burnand qui vise à ajouter 4000 francs. Justification: «Rétablissement du montant initial. Volonté de poursuivre notre politique d'information et de publication de nos résultats et expériences. Information aux locataires concernant la consommation d'eau.»

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je souhaiterais un enthousiasme quasi délirant, au dépôt de cet amendement, de la part du groupe écologiste, puisque vous vous êtes félicités, Mesdames et Messieurs les Verts, et vous avez sollicité, avec force et vigueur, le Service de l'énergie pour une politique d'information beaucoup plus active des locataires. Si vous m'enlevez 4000 francs sur une rubrique de 12 600 francs, que restera-t-il de cette politique d'information pour laquelle, tout à l'heure, vous allez encore voter des crédits supplémentaires? Mais il semble, curieusement, que le groupe écologiste éprouve un amour certain pour les déchets et un désintérêt absolu pour l'énergie. Cela me surprend.

M. Bernard Lescaze (R). Je tiens à signaler à cette assemblée que, lors de la discussion à la commission des finances, j'ai, à titre personnel, refusé toutes les suppressions des postes 31 au département des travaux, notamment parce que je pense qu'une large politique d'information est nécessaire. Donc, aujourd'hui, je continue, par mes votes, à être conforme à ce que j'ai voté à la commission des finances. Je dois dire que je regrette un peu que cet après-midi on constate qu'une partie importante du groupe – ou la totalité, je ne sais pas – socialiste, sans doute pour être fidèle à des engagements avec l'Alternative, jette sa conseillère administrative comme un Kleenex et ne la soutienne pas. Cela, je le déclare formellement, n'est pas acceptable. Alors que, à l'évidence, M^{me} Burnand a poursuivi, depuis douze ans, une politique, qui peut parfois être contestée, mais qui a servi la

Ville, je suis d'autant plus choqué par cette attitude que, dans quelques mois, lorsqu'elle s'en ira, tous les bancs l'acclameront. Alors, aujourd'hui, sachez déjà être conformes aux louanges que vous distribuerez dans trois mois!

M. Alain Marquet (Ve). M^{me} Burnand s'est donné la peine de nous interpellé, nous, les Verts, à propos de notre objectif d'information concernant les déchets et l'utilisation de l'énergie, de l'eau, etc. Je lui dirai simplement que, 4000 francs pour informer 5500 locataires, cela représente *grosso modo* un timbre et une photocopie dont j'ignore si elle sera faite par un chômeur ou par un non-chômeur. Pour nous, ce sont des «peanuts» et nous n'en voulons pas. Merci.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous suivez tous la vie politique de ce canton, et, si vous avez suivi l'information, vous avez pu constater qu'une conférence de presse, au sujet de l'information à la population, a été donnée par le chef du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie.

Dans ce débat, plusieurs personnes sont intervenues pour demander de supprimer les doublons Ville-Etat. Ici, c'est vraiment l'expression d'un doublon, mais personne n'intervient à ce sujet. Je suis assez surpris. Dans les rapports, on nous demande d'essayer de faire des économies en supprimant les parallèles Ville-Etat, en cherchant de nouvelles conceptions, et là on nous demande d'augmenter la ligne budgétaire.

Alors je demande à ceux qui voulaient éviter les doublons d'être concrets. Où sont-ils? On ne les entend plus ce soir!

M^{me} Christiane Olivier (S). Nous avons vu, dans l'intervention de M. Lescaze, que sa campagne électorale pour un siège au Conseil administratif était bien partie. (*Tumulte.*) Deuxièmement, nous avons soupçonné qu'il était déjà élu et, troisièmement, qu'il avait déjà choisi le département où il allait siéger!

Pour le surplus, je voudrais rétorquer à M. Lescaze que nous ne faisons pas de faux procès à notre conseillère administrative, que nous ne la jetons pas comme un Kleenex, comme il l'a dit...

M. Bernard Lescaze (R). Vous lui faites un vrai procès!

Le président. Monsieur Lescaze, s'il vous plaît!

M^{me} Christiane Olivier. Les amendements que nous avons déposés à la commission des travaux – que j’ai déposés à la commission des travaux – ne tiennent pas simplement d’un procès, faux procès ou vrai procès, mais d’une ligne générale qui a été décidée au sein de notre parti par une assemblée générale, c’est-à-dire une diminution de 2% sur les postes 31, et c’est la raison de ces amendements. Pour le surplus, pour cette ligne 310, je tiens à signaler qu’il reste, pour l’information, une somme de 12 400 francs pour l’année 1999, montant supérieur au budget de 1997, sur lequel on se base et qui était de 10 540 francs. Donc, il n’y a aucune diminution par rapport aux comptes de 1997.

Mis aux voix, l’amendement demandant d’ajouter la somme de 4000 francs à la cellule 2107, groupe de comptes 310, est refusé à une large majorité (quelques abstentions).

*Page 32, cellule 2107, Énergie,
groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustibles.*

Le président. Pour cette rubrique, j’ai un amendement de M^{me} Burnand qui vise à ajouter 20 000 francs. Justification: «Rétablissement du montant initial. Il est indispensable de maintenir les montants initiaux prévus par le service pour les frais d’achat d’énergie, le budget 1999 ne prenant pas en compte la suppression progressive du rabais SIG récemment voté par le Grand Conseil.»

Excusez mon ânonnement, mais, apparemment, dans ce service, ils n’ont pas de traitement de texte, les amendements sont écrits à la main ils ne sont pas très lisibles.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je pense qu’il faut comprendre cet amendement de plus 20 000 francs pour cette rubrique d’une manière un peu différente. En effet, il faut absolument que, dans ce Conseil municipal, on comprenne que, d’ici cinq ans, les Services industriels vont supprimer un rabais de l’ordre de 20% accordé aux communes et aux collectivités publiques. Ce qui ne veut pas dire qu’il faille absolument réintroduire cette rubrique.

Je dirai simplement la chose suivante à M^{me} Burnand – et je sais que le Service de l’énergie est particulièrement compétent pour le faire: il faudrait que cette ligne du budget soit justifiée, avec les temps de retour indispensables, selon la norme SIA 380/4. De cette manière, s’il devait y avoir quelque chose en plus, on aurait une justification qui permettrait, de manière ludique, à ce Conseil de la comprendre. Je commence à en avoir ras le bol de constater que, pour des

sommes dérisoires, que l'on cumule l'une après l'autre, on n'a jamais d'explications qui soient des explications réelles et scientifiques.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je crois que je n'interviendrai pas sur cette dernière proposition. M. Reichenbach est amené, je le pense, à discuter directement avec certains de mes chefs de service qui, par ailleurs, ont fait leurs preuves. S'il a besoin de renseignements complémentaires, je suppose qu'il peut les obtenir. Il en est de même d'ailleurs de l'ensemble du Conseil municipal, qui se voit régulièrement – enfin qui se voyait, puisque les sommes, à l'heure actuelle, sont largement diminuées – au bénéfice d'informations claires, nettes et constantes à propos des propositions d'économies que nous avions discutées et mises en place avec l'ensemble de l'administration et qui portent leurs fruits.

Quelques chiffres, parce que c'est toujours intéressant, les chiffres. Si l'on prend 1991 comme année de référence, pour l'électricité, il s'agit en fait de 36% d'augmentation cumulée qui nous ont été imposés. Toujours en prenant 1991 comme année de référence, pour l'eau, il s'agit de 49% d'augmentation cumulée au cours des années et qui ne sont évidemment pas de notre fait. Pour ce qui concerne la taxe de l'Etat pour l'épuration, ce sont 134% d'augmentation cumulée que nous avons dû subir au cours des années. Or, malgré, l'augmentation du nombre de bâtiments du patrimoine de la Ville de Genève et en raison des économies que nous avons pu réaliser au gré des années, nous avons en réalité, sur tous ces pourcentages que j'ai énoncés, une augmentation réelle de 21%, autant dire que l'effort consenti par la Ville de Genève est sans égal et, cela, je souhaitais le souligner.

Mesdames et Messieurs, il est une chose importante que je souhaite voir figurer ce soir au *Mémorial*. Vous n'êtes pas sans savoir que la loi sur les énergies a changé – comme le rappelait M. Reichenbach – et que le système de rabais accordé aux collectivités publiques cesse; nous pensions que ce changement interviendrait à partir de l'an 2000, mais, en réalité, il interviendra à partir du 1^{er} janvier 1999. Pour la Ville de Genève, en 1999, ce sont 400 000 francs de moins que nous recevrons. Ce sont donc 400 000 francs que nous devons économiser, puisque nous n'avons pas modifié le budget de l'année 1999. Je souhaitais, ce soir, vous dire que cela me semble même être une marque de défiance vis-à-vis d'un service auquel le moins que l'on puisse dire est qu'on n'a rien à lui reprocher, si ce n'est qu'on pourrait l'encenser régulièrement et que ce serait bien mérité. Il est clair que nous ne pourrions pas économiser au-delà de la somme que je viens de vous énoncer. Je trouve, pour ma part, plutôt stupéfiant de voir qu'on inflige encore des réductions budgétaires alors que nos chiffres sont calculés de manière la plus précise possible à un service qui a fait ses preuves, puisque les

chiffres sont là et que vous les connaissez. 400 000 francs de moins l'année prochaine, Mesdames et Messieurs, cela est le fait de l'Etat, puisque la nouvelle loi sur les énergies vient de passer. J'espère que vous aurez enregistré cette nouvelle donnée.

Le président. Nous avons le plaisir de saluer à la tribune M^{me} Myriam Sormanni, députée au Grand Conseil.

Mis aux voix, l'amendement qui vise à ajouter 20 000 francs au groupe de comptes 312 de la cellule 2107 est refusé à la majorité (quelques abstentions).

*Page 32, cellule 2107, Energie,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

Le président. Pour ce poste, nous avons un amendement de M^{me} Burnand visant à ajouter 10 000 francs. La justification est: «Rétablissement du montant initial. Cette rubrique comprend essentiellement la fourniture des lampes pour toute l'administration. L'augmentation de 10 000 francs sollicitée correspond à l'évolution du parc immobilier.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à une large majorité (quelques abstentions).

*Page 33, cellule 2302, Logistique et technique,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. J'ai un amendement de M^{me} Burnand demandant d'ajouter 2000 francs à cette rubrique. La justification est la suivante: «Matériel de reproduction et photocopieuse indispensable au fonctionnement du Service entretien du domaine public.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (quelques abstentions).

*Page 34, cellule 2302, Logistique et technique,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

Le président. Nous avons reçu un amendement de M^{me} Burnand demandant, pour ce poste, un ajout de 230 000 francs. La justification est la suivante: «Achat

de fournitures destinées au fonctionnement de l'ensemble des services de la Division de la voirie: pièces de rechange pour véhicules et engins - nettoyage de locaux - produits chimiques pour entretien du domaine public, fondants pour assurer la viabilité hivernale - W.-C. publics - monuments - fontaines; barrières - matériaux de construction - carburants, lubrifiants pour véhicules et engins - produits alimentaires à la vente à la cafétéria - marquages et signalisations.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (2 oui radicaux et quelques abstentions).

*Page 36, cellule 230502, Levée des résidus,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Pour cette cellule, nous avons un amendement des Verts qui demande d'ajouter 22 000 francs, la justification étant: «Mettre la ligne qui concerne l'information sur les déchets à 100 000 francs selon la motion acceptée par le Conseil municipal au printemps 1991. Financement possible de la Journée des déchets.»

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts et l'Alternative présentent un amendement concernant l'information sur les déchets qui, je l'espère, sera accepté par l'ensemble du Conseil municipal.

Je rappelle brièvement les faits. Au printemps de 1991, les Verts ont déposé une motion, qui a été acceptée à une large majorité par ce Conseil municipal, demandant que 1% de ce qu'on dépensait aux Cheneviers pour l'incinération des déchets soit réservé à l'information. Actuellement, nous dépensons près de 13 millions de francs par année pour l'incinération des déchets. Il y a une dizaine d'années, nous ne payions que 5 à 6 millions de francs, c'est-à-dire qu'il y a une augmentation constante de 600 000 à 800 000 francs par année pour l'incinération.

De plus, suite au concept cantonal des déchets, d'ici trois ou quatre ans, la taxe des déchets sera de 250 francs la tonne, contre 215 francs actuellement. C'est la raison pour laquelle les Verts ne demandent pas 1%, c'est-à-dire 130 000 francs, mais 100 000 francs, soit une augmentation de 22 000 francs par rapport au budget voté par la commission des finances, pour favoriser l'information concernant la diminution des déchets.

Je rappelle que, dernièrement, le Conseil municipal a voté une motion intitulée: «Pour une journée d'information à la population sur la gestion des déchets».

Je pense qu'il n'y a pas que le calendrier que l'on reçoit de la Ville de Genève, calendrier fort intéressant d'ailleurs, puisque l'on y apprend que, l'année prochaine, la récupération du papier se fera toutes les semaines. A ce propos, j'ai une question qui m'interpelle. Il y a cinq ou six ans, la récupération du papier se faisait une fois par mois; ensuite, tous les quinze jours et maintenant on apprend que, l'année prochaine, elle se fera toutes les semaines; c'est très bien, c'est superbe, mais, comme je n'ai pas constaté d'augmentation de personnel ni d'augmentation de charges pour y parvenir, je me demande pourquoi on n'a pas commencé plus tôt.

Je demande donc au Conseil municipal de voter cet amendement demandant une augmentation de 22 000 francs pour l'information à la population sur le tri des déchets, car l'incinération est un poste qui nous coûte de plus en plus cher.

M. Georges Queloz (L). Tout s'exploite! Les problèmes d'écologie sont exploités, eux aussi, et spécialement en matière de traitement des déchets; cela devient une véritable industrie.

Les libéraux, fidèles à leur politique, sont d'avis que ce sont ceux qui exploitent aujourd'hui cette industrie d'écologie qui devraient prendre en charge l'information.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je suis, pour ma part, absolument ravie de l'amendement déposé par les Verts. J'espère qu'il sera soutenu par l'Alternative. Cela me permettrait d'ailleurs de renoncer au dernier amendement que je pensais déposer, une crotte de chiens pouvant, selon moi, être considérée comme un déchet. Je juge contradictoire que vous m'enleviez une somme de 2000 francs, alors que nous menons une campagne de sensibilisation au maintien de la propreté. Il me semblerait donc tout à fait possible, dans ce cas, que je puise ce qui me manquerait pour cette campagne dans une autre campagne. Monsieur Perler, je partage entièrement vos vues dans ce domaine. Par contre, je ne suis pas certaine – mais cela est un débat que nous aurons plus tard – qu'une journée d'information soit forcément le meilleur média. On peut peut-être trouver autre chose. L'intention que vous manifestez est excellente, nous en partageons absolument les termes et, si nous en avons les moyens, nous pourrions faire quelque chose. On verra la meilleure manière d'arriver à nos fins.

Encore une petite chose, vous me posiez une question précise au sujet du ramassage des vieux papiers: pourquoi n'avons-nous pas, à l'époque, pu faire ce que nous faisons aujourd'hui? La raison en est simple, Monsieur Perler: depuis six ans environ, nous avons restructuré tous les services de la Voirie, gentiment,

sans que cela fasse de vagues, en privatisant parfois certains secteurs, en mettant l'accent sur certaines priorités mais toujours dans le respect du personnel; la preuve en est que vous n'avez pas eu connaissance de problèmes graves qui se seraient posés. Nous avons attendu un certain nombre de départs à la retraite pour restructurer les services. Cela s'est fait harmonieusement, avec l'assentiment de tous et je suis heureuse aujourd'hui, c'est vrai, de pouvoir dire que, au final, on fait certainement beaucoup mieux avec moins.

Mis aux voix, l'amendement des Verts, qui vise à ajouter 22 000 francs au groupe de comptes 310 de la cellule 230502, est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur le président, je retire l'amendement suivant en raison de ce qui vient d'être voté.

Le budget de M^{me} Jacqueline Burnand, pages 29 à 36, est adopté.

Département de M. Alain Vaissade, conseiller administratif.

*Page 37, cellule 3001, Secrétariat du département,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Centre genevois de la gravure
contemporaine, page jaune 77).*

Le président. J'ai un amendement de l'Alternative, qui vise à diminuer de 96 225 francs la somme initiale, qui était de 128 300 francs. La justification est la suivante: «La somme restante, soit 32 075 francs, correspond à trois douzièmes de subvention, jusqu'au bilan de la situation sur la vente du patrimoine. »

M. Georges Breguet (Ve). Vous vous souvenez certainement que, lors de notre dernière séance plénière, nous avons examiné la résolution N° 571 relative aux problèmes du bradage du patrimoine du Centre genevois de la gravure contemporaine.

Il nous a semblé que le budget était le moment le mieux choisi pour adresser un signe clair à cette institution au sujet de sa politique, on peut le dire, de bradage du patrimoine.

Des solutions peuvent encore être trouvées et il est important qu'elles le soient. Une pétition a d'ailleurs été lancée; je vous invite à la signer.

Je rappelle que la résolution avait été acceptée à l'unanimité par notre Conseil, ce qui est assez rare. Le débat s'intensifie, vous avez peut-être vu, tout à

l'heure, dans le *Temps*, qu'une page entière était consacrée au problème posé par ce centre. Si les responsables du CGC donnent les garanties nécessaires, leur budget redeviendra ce qu'il était avant cette séance. Je me permets de vous signaler que, pour la somme épargnée, soit 96 225 francs, l'Alternative ne propose aucune autre mesure pour utiliser cet argent. Cette somme doit rester disponible pour le Centre de la gravure contemporaine, au cas où les garanties nécessaires nous seraient données.

M. Guy Valance (AdG). L'Alliance de gauche ira dans le sens de cet amendement. Je vous rappelle qu'une résolution a été votée à ce sujet, à l'unanimité, par notre Conseil et qu'une pétition a été déposée aujourd'hui au Conseil municipal, munie de plus de 800 signatures.

Je tiens également à déplorer le fait qu'un certain nombre d'entre nous ait reçu, depuis le vote de la résolution, des documents, des lettres de menaces anonymes, concernant ce problème du Centre genevois de la gravure contemporaine. Je ne veux en aucun cas croire que ces lettres anonymes émanent du centre lui-même. Si c'était le cas, ce serait absolument suicidaire.

Le projet que nous avons mis en avant dans la résolution est un projet de dialogue, d'ouverture, de négociations et nous ne pouvons que réitérer le souhait que le magistrat puisse entrer en discussion pour essayer de convaincre le Centre de la gravure à la fois de ne pas procéder à cette vente et de modifier ses statuts pour laisser, à nouveau, une place aux usagers dans ses locaux.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous voterons donc trois douzièmes de subvention pour le Centre de la gravure contemporaine.

M. David Brolliet (L). Le groupe libéral votera également cet amendement. Je ne reviendrai pas sur les fameuses lettres de menaces. On constate, néanmoins, que le Centre genevois de la gravure contemporaine suscite un certain intérêt de la part de la presse, et on s'en félicite. Il faudrait aussi qu'on aille regarder de plus près ce qui se passe au sein de ce Centre genevois de la gravure. Comme l'a dit mon collègue Valance, les statuts pourraient, à un moment donné, être remis en cause. En effet, nous estimons que ce centre doit être plus ouvert aux personnes intéressées par cet art très important qu'est la gravure. Il est évident que la pétition que nous avons reçue est arrivée au bon moment.

Le groupe libéral votera cet amendement et suivra de très près cette affaire, car il ne veut pas que le centre devienne un lieu pour quelques privilégiés. Nous voulons qu'il reste un lieu ouvert à toutes les personnes intéressées par l'art de la

gravure. Je vous rappelle que, dans l'article d'un quotidien genevois, il est mentionné que d'illustres personnes se sont essayées à cet art et ont utilisé les presses du Centre de la gravure. On ne peut que s'en féliciter aujourd'hui.

Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 96 225 francs pour la cellule 3001, groupe de comptes 365 (Centre genevois de la gravure contemporaine), est accepté à l'unanimité.

Page 37, cellule 3001, Secrétariat du département, groupe de comptes 365, Institutions privées (Salon du livre et Village alternatif au Salon du livre, page jaune 77).

Le président. Nous avons deux amendements du groupe démocrate-chrétien visant à remettre 25 000 francs au Salon du livre et 25 000 francs au Village alternatif au Salon du livre. Monsieur Pattaroni, vous avez la parole.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, nous retirons ces deux amendements. Nous avons confondu ce qui concerne le transfert qu'il y a eu par rapport à une autre rubrique, où il y a un sous-ensemble Salon du livre. C'est une erreur de ma part d'avoir mal lu ce transfert.

Page 37, cellule 3001, Secrétariat du département, groupe de comptes 365, Institutions privées (Office du tourisme, page jaune 77).

Le président. Nous avons un amendement présenté par M. Winet, demandant de créer une ligne «Office du tourisme» et de la doter d'une somme de 50 000 francs. La justification est la suivante: «Considérant que l'Office du tourisme est une institution qui défend les intérêts de notre ville internationale, importante au plan touristique, culturel et économique, nous proposons de lui accorder un soutien symbolique de 50 000 francs, selon la pratique de toutes les autres villes de la Confédération sans problème.» Monsieur Winet, c'est à vous.

M. René Winet (R). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette assemblée a refusé un subside de 500 000 francs destiné à l'Office du tourisme de Genève, et je trouve que ce n'est pas logique. Toutes les Villes de notre Confédération votent chaque année, sans problème, une subvention à cet office qui soutient les intérêts de leur Ville sur le plan touristique, culturel et économique. Je ne vous demande pas la somme de 500 000 francs. Nous avons introduit la taxe du tourisme qui remplace, en quelque sorte, cette subvention. J'aimerais aussi vous rappeler que la Ville de

Meyrin vote, chaque année, au budget, un soutien à l'Office du tourisme, alors que notre Ville, capitale de notre République, ne s'y intéresse pas. Je vous demande tout simplement de démontrer aussi notre intérêt envers cette institution, qui défend l'image de notre Ville, image importante sur le plan international, et je vous prie de bien vouloir lui accorder une somme, symbolique, de 50 000 francs. Merci.

Mis aux voix, l'amendement de M. Winet est refusé à la majorité (quelques abstentions libérales).

Page 39, cellule 310110, Section scènes culturelles, groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.

Le président. Nous avons un amendement pour le groupe de comptes 331. La modification est de moins 91 000 francs. Cet amendement est proposé par MM. Vaissade et Muller. La justification est: «Réajustement de l'amortissement: suppression de l'amortissement concernant le Théâtre de la Comédie, installation de sécurité, crédit non voté en 1998.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.

Page 40, cellule 310200, Administration, groupe de comptes 365, Institutions privées (Corps de musique, Chorales populaires, Sociétés d'accordéonistes, page jaune 78).

Le président. Pour ce poste, nous avons reçu 11 amendements du Parti radical. Nous allons les prendre les uns après les autres, mais je pense que M. Dossan va nous donner quelques explications. Monsieur Dossan, c'est à vous.

M. Guy Dossan (R). Je suis désolé, j'ai repris dans mes amendements les numéros des lignes budgétaires correspondant à chaque corps de musique, chorale populaire et société d'accordéonistes d'où le problème que vous avez avec les numéros. (*Corrigé au Mémorial.*)

Ce que je veux dire d'emblée, c'est qu'il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause le travail effectué par les services du magistrat. Leur démarche est parfaitement logique et elle se justifie. Ces onze amendements sont simplement le réaménagement de la ventilation qui correspond aux lignes génériques «Corps de musique», «Chorales populaires» et «Sociétés d'accordéonistes». Il n'y a pas

d'augmentation de ces lignes. Le montant qui vous est donné dans le budget pour ces lignes est inchangé, il s'agit simplement d'une répartition différente des subventions entre les différents corps de musique, chorales et sociétés compris sous le titre de ces lignes. Vous n'auriez pas eu ces amendements en séance plénière, si j'avais eu l'occasion de les déposer soit à la commission des beaux-arts, soit à la commission des finances, mais cela n'a pas été le cas.

M. Daniel Sormanni (S). Si, si.

M. Guy Dossan. Je sais que, en commission des finances, ils n'ont pas été compris par tout le monde et c'est la raison pour laquelle je vous les propose aujourd'hui. Je vous reprécise qu'il s'agit d'amendements qui ne modifient pas le montant global de chaque ligne, à part une qui est diminuée. Il s'agit simplement d'un réaménagement de la répartition des subventions. Ces aménagements ont été pensés dans le seul but de ne pas pénaliser des sociétés qui sont, à l'heure actuelle, extrêmement actives et que l'on risque de tuer en leur enlevant 50% de leur subvention. On a pris ce qu'il fallait sur le Fonds général des corps de musique, créé par M. Vaissade cette année, de façon à pouvoir atténuer la baisse des subventions. Il s'agit de ne pas porter atteinte à des corps de musique et à des sociétés chorales ou accordéonistes, qui sont vraiment actives, par rapport à d'autres, dont on a augmenté la subvention, et qui sont un peu plus végétales, c'est le qualificatif que j'utiliserais.

Je vous prie de réserver un bon accueil à ces amendements. Il s'agit de sociétés qui œuvrent sur le plan social et culturel, n'en déplaise à certains!

Le président. A propos de ces amendements, nous avons reçu deux lettres. Je demande à notre secrétaire, M^{me} Cretignier, de bien vouloir nous donner lecture de la première, qui émane du Corps de musique La Sirène. La deuxième nous a été envoyée par la Musique municipale de Plainpalais et sera lue par notre deuxième secrétaire, M. Kaplun.

Lecture de la lettre du Corps de musique La Sirène:

Genève, le 11 décembre 1998

Monsieur le président,

En parcourant la lettre reçue le 7 décembre de M. Guy Dossan, président de l'Union des musiques et chorales, nous sommes atterrés par la teneur des proposi-

tions de subventions pour l'année 1999. Si ces dernières se concrétisent, vous signez l'arrêt de mort de la société. Ce qui nous surprend le plus, c'est la répartition des montants alloués.

Sur les 31 400 francs de la manne reçue cette année, 62,2%, soit 19 547,20 francs, servent à payer le salaire et les charges sociales du directeur. La prochaine subvention ne couvrira même pas les dépenses de notre chef de musique.

Vous attribuez 65 000 francs dans un fonds commun d'uniformes et instruments. Savez-vous que, grâce à une gestion rigoureuse, nous sommes presque la seule société à posséder encore un montant appréciable sur notre compte «Fonds uniformes II» géré par la Ville? Sur les comptes de 1997, le solde s'élève à 42 733,15 francs, alors que, pour la plupart des sociétés, ce montant frise le zéro! Et que dire de la subvention de 70 000 francs accordée l'année dernière pour moitié chacune à la Musique municipale de Plainpalais et à la Musique municipale de la Ville? Nous demandons donc que notre part réservée à ce fonds commun soit versée sur notre compte de fonctionnement pour l'année prochaine. Savez-vous encore que nous avons instauré des cotisations pour nos membres dont le montant pour l'année précédente se monte à 3980 francs? La subvention par musicien pour notre corps de musique est pratiquement la plus faible de toutes.

Notre société est dynamique et présente dans de nombreuses manifestations de la Ville et d'ailleurs. Depuis plus de trente ans, par exemple, nous participons à la cérémonie du Monument aux morts de novembre. Nous assurons nombre de défilés et concerts. Tous les printemps, nous interprétons un concert dans les maisons de nos chers aînés.

De 1988 à 1993, les siréniennes et siréniens ont épargné pour porter les couleurs de Genève à Mombassa, dans un magnifique parc de Nairobi et à l'ambassade suisse du Kenya avec la musique de la police de ce pays. De 1993 à 1998, les musiciennes et musiciens ont également cotisé pour présenter notre ville au Mexique, plus précisément à Puebla et à Mérida, toujours avec les musiques locales. Des cadeaux marqués de la Ville de Genève (merci pour vos dons de plateaux gravés, foulards, cravates, couteaux suisses, etc.) trônent dorénavant dans les mairies de ces villes.

Voulez-vous donc qu'une musique aussi représentative que la nôtre s'éteigne faute de moyens? Nous fêterons notre 100^e anniversaire en l'an 2000. Pour cela, nous avons d'ores et déjà réservé une partie de la plaine de Plainpalais où une tente sera dressée pour accueillir les sociétés d'enfants et d'adultes, après un défilé dans les rues de notre cité. Retenez la date du 28 mai 2000, à moins que vous ne décidiez de notre sort avant...

Nous comprenons les difficultés financières de la Ville, mais, puisque le montant total des subventions reste identique, pourquoi ne pas les répartir comme nous le suggérons?

Au nom du Corps de musique La Sirène, je vous demande de revoir ce financement afin que vive encore notre corps de musique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Michel Luisier
Président

Lecture de la lettre de la Musique municipale de Plainpalais:

Genève, le 15 décembre 1998

Monsieur,

A la veille du vote du budget 1999 de la Ville de Genève, l'inquiétude que nous cause la situation future de la Musique municipale de Plainpalais nous incite à vous adresser ce message. Nous vous serions infiniment reconnaissants de bien vouloir en donner lecture au Conseil municipal. D'avance, nous vous en remercions vivement.

Le 4 décembre dernier, M. Guy Dossan, président de l'Union des musiques et chorales, nous a informés de ses préoccupations quant au vote du budget municipal 1999 qui aura lieu samedi 19 décembre. Nous-mêmes avons été extrêmement surpris d'apprendre que des coupes drastiques étaient prévues dans les subventions que nous recevons.

Malgré la situation financière de la Ville de Genève, nous avons d'abord été soulagés de constater que la somme globale attribuée aux «Corps de musique» a légèrement augmenté. Cela dit, force est de constater qu'une nouvelle répartition de cette somme est prévue entre les différentes musiques. Certaines sociétés voient ainsi leur subvention s'accroître. D'autres devront s'attendre à une baisse plus ou moins importante de leur subvention. Quant à la Musique municipale de Plainpalais, elle est la société la plus sévèrement touchée par ces nouvelles mesures: elle se voit sanctionnée d'une baisse de 56% de sa subvention. Nous nous expliquons mal les raisons de ces contraintes, qui touchent directement notre budget de fonctionnement et mettent en péril la vie de notre société.

A plusieurs reprises, la Musique municipale de Plainpalais a déjà dû accepter des mesures d'économies en raison de la crise budgétaire de la Ville de Genève. Nous avons d'abord été contraints d'abandonner notre école de musique. Par la

suite, il nous a fallu renoncer à la subvention prévue pour le renouvellement de nos uniformes, ainsi qu'à celle destinée à l'entretien de nos instruments. De plus, notre budget de fonctionnement a déjà été revu à la baisse les années précédentes. Il nous semble donc avoir suffisamment endossé notre part de sacrifices, sans devoir être une nouvelle fois frappés par d'autres mesures d'économies.

Malgré toutes ces difficultés, la Musique municipale de Plainpalais n'a jamais baissé les bras. Au contraire, elle est toujours restée active lors des services officiels de la Ville de Genève. En outre, durant ces dernières années, elle s'est produite uniquement dans le canton de Genève, créant ainsi des contacts privilégiés avec les associations de quartiers et avec les écoles. De nombreuses animations ont pu être organisées en commun.

Par conséquent, il nous est difficile d'imaginer qu'une société de musique, qui se prépare à fêter son centenaire en l'an 2000, risque de se trouver, d'ici quelques jours, dans une situation financière des plus alarmantes. Car il faut savoir qu'elle pourrait être appelée à tout bonnement disparaître, et cela pour des raisons financières. Nous osons espérer que les députés du Conseil municipal sauront faire preuve de bienveillance à notre égard et nous donner un signe d'encouragement pour que nous puissions continuer à participer activement à la vie genevoise.

En espérant que notre requête trouvera l'écho que nous souhaitons, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le comité de la Musique municipale de Plainpalais

Pierre-André Davet
Secrétaire

Le président. Pour ceux qui trouveraient ce débat un peu surréaliste, je les invite à ouvrir le rapport général aux pages 112 et 113 où tout le détail y est noté. Maintenant, je donne la parole à M. Vaissade, conseiller administratif.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je voudrais rappeler que le budget a été étudié à la commission des beaux-arts et, comme le disait le président, la liste des répartitions se trouve aux pages 112 et 113 du rapport général. Ensuite, il a été examiné à la commission des finances.

Alors, Monsieur Dossan, j'aimerais maintenant vous faire une proposition, parce que votre politique de présenter une dizaine d'amendements a le défaut de plonger le Conseil municipal dans une réelle perplexité. Personnellement, lorsque je lis vos amendements, je n'y comprends plus rien. Mes services, je vous

le rappelle, Monsieur Dossan, ont organisé, pendant les rencontres culturelles, au mois de mars 1998, des rencontres avec les fanfares. Nous avons ensuite délibéré et établi une politique qui consiste à ajuster, à faire des modifications sur les subventions de chaque corps de musique ou chorale, étant donné que l'enveloppe globale, celle qui est portée dans ce budget, n'a pas changé. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur Dossan, cette proposition est en parfait accord avec le travail fait par mes services. Donc, c'est là que je ne comprends plus ce qui se passe. En raison des explications indiquées dans les lettres qui viennent d'être lues, Monsieur Dossan, je vous fais une proposition et je vais vous expliquer quel est le risque de vos amendements.

Je ne m'oppose pas ni ne soutiens vos amendements. Mais le risque est que, devant l'incompréhension du Conseil municipal, vous n'ayez pas gain de cause et je considérerai que la proposition de mes services est adoptée. Puisqu'il ne s'agit pas d'un vote de ligne proprement dit, je vous propose de réexaminer vos amendements, ainsi que les deux lettres provenant des associations musicales, avec mes services, d'ajuster et de voir quel est le bien-fondé de ces plaintes. Vous savez que, lorsque je propose quelque chose, je tiens ma parole. Je vous propose donc, au vu des arguments précédents, de laisser examiner cela par mes services, dirigés par M. Jean-Claude Poulin et sous l'autorité de mon secrétaire de département, et éventuellement d'apporter les modifications correspondant aux doléances justifiées. En maintenant vos amendements – personnellement, je ne les comprends pas – vous risquez qu'ils soient refusés et, alors, je considérerais que la liste du rapport est acceptée. Alors, Monsieur Dossan, je vous invite à accepter ma proposition, qui est une proposition de consensus, de manière que l'on ne commette pas d'injustice. (*Applaudissements de M. Losio.*)

M. Guy Dossan (R). Je trouve que la proposition du magistrat est parfaitement logique. Je désire dire à M. Vaissade que c'est ce que j'avais prévu de faire. Je me suis dit que le Conseil municipal voterait la ligne et que, ensuite, si des aménagements étaient nécessaires, je pourrais en discuter avec le chef du Service de l'art musical dont dépendent les trois rubriques. Toutefois, on m'a informé du fait que le Conseil municipal votait la ligne générique, il votait, en même temps et par défaut, les sommes allouées aux différentes sociétés. J'ai donc craint que la ligne générique ne soit votée et que je me retrouve le bec dans l'eau. C'est pourquoi j'ai présenté mes amendements. Si on m'assure que les lignes génériques que le Conseil municipal votera tout à l'heure nous permettront, de procéder à des aménagements à l'intérieur, je suis parfaitement d'accord avec cette proposition.

Le président. Je tiens à préciser que, lorsque nous votons une ligne dont le détail nous a été donné dans le budget, nous votons sur l'ensemble, avec le détail.

Donc, pour que cela soit tout à fait clair, pour cette ligne-là, je préciserai, pour le *Mémorial*, que nous ne votons que l'enveloppe. La façon dont la répartition est faite doit encore être revue, comme promis par le magistrat, par les services. Cela n'est valable que pour cette ligne-là. Il s'agit, je le répète, de la cellule 310200, groupe de comptes 365, puisque les amendements de M. Dossan touchaient cette ligne-là. Monsieur Dossan?

M. Guy Dossan (R). Oui, Monsieur le président, c'est pour ce groupe de comptes, mais dans ce groupe il y a les lignes «Corps de musique», «Chorales populaires» et «Sociétés d'accordéonistes», dont le problème est le même. Donc cela signifie que la proposition du magistrat doit s'appliquer aux trois rubriques.

Le président. Monsieur Dossan, ces trois sous-rubriques sont dans la même rubrique 310200, 365. Je précise, une fois de plus pour le *Mémorial*, que, pour cette rubrique-là, notre vote n'implique pas le vote du détail tel qu'il figure aux pages 112 et 113 du rapport général de M. Soragni. Les amendements de M. Dossan sont donc retirés.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Les amendements sont retirés, c'est un fait. Je voulais juste rappeler que la commission des beaux-arts, à une large majorité, et, ensuite la commission des finances, à une large majorité, se sont tournées vers le magistrat pour lui dire que ces lignes génériques n'étaient pas acceptables parce qu'elles ne permettaient pas un contrôle démocratique de l'attribution des subventions. Il nous a été expliqué que ce contrôle existait. La démonstration vient d'être faite, à l'instant, que le principe de ces enveloppes n'est pas acceptable, puisque nous venons d'assister – et nous y agréons, malgré nous – à un marchandage incompatible avec les principes selon lesquels nous sommes réunis aujourd'hui. Je tiens à le dire, parce qu'il ne convient pas que le budget soit présenté sous la forme de lignes génériques. Chacune des subventions doit être détaillée. La preuve vient d'en être apportée, le président a même été tenu d'expliquer la raison de cette décision exceptionnelle. Je vous remercie et je remercie le magistrat de prendre en considération les votes de sa commission spécialisée et de celle des finances.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Voilà, Monsieur le président, vous avez la démonstration que M. Froidevaux, du Parti libéral, joue le rôle de hooligan qui vient semer le trouble. C'est d'ailleurs une réflexion qu'il avait faite lui-même, tout à l'heure, à son intention.

A partir du moment où on entre en matière pour rendre service à des propositions qui risquent l'échec, on se sert de la négociation ou de la concertation pour parvenir à un autre objectif. Mais, vous avez la démonstration du fonctionnement de M. Froidevaux, qui ne semble pas souscrire aux mêmes principes.

M. Hubert Launay (AdG). Je ne sais pas si nous sommes à la bonne page, mais il y a un amendement qui concerne le rétablissement de deux lignes pour spectacles populaires...

Des voix. C'est plus loin.

M. Hubert Launay. Ah, c'est plus loin? D'accord, merci.

Page 42, cellule 310255, Grand Théâtre.

Le président. A ce niveau, j'ai non pas un amendement, mais une série de motions du Parti socialiste. Comme elles traitent d'un nombre considérable d'institutions, mais que la plus importante d'entre elles est le Grand Théâtre, nous avons pensé les mettre à ce point de l'ordre du jour. Je pense que je dois donner la parole en premier aux motionnaires. Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Les textes de ces motions ont été déposés ce matin. Suffisamment de temps s'est écoulé pour qu'ils aient été photocopiés et il serait souhaitable... (*Protestations, car personne n'a reçu les textes.*) Il est effectivement souhaitable que ces motions soient distribuées pour que les conseillers municipaux puissent en prendre connaissance.

Le président. Est-ce que ces textes ont été distribués?

M. Sami Kanaan. Apparemment pas.

Le président. Ecoutez, je vous suggère que l'on continue avec les amendements ordinaires et que l'on revienne sur ces motions, puisqu'il y en a quatre, après qu'elles auront été distribuées.

Page 42, cellule 310255, Grand Théâtre, groupe de comptes 365, Institutions privées.

Le président. Ici, j'ai un amendement de MM. Guy Valance, Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Alain Dupraz, François Sottas, Pierre Rumo, Alain Comte et de M^{me} Marie Vanek. Je ne comprends pas très bien la teneur de cet amendement, il est noté: «Rétablissement réduction de la ligne: moins 1 900 000 francs».

M. Guy Valance (AdG). Il était assez tôt ce matin, quand nous l'avons rédigé, et il est vrai qu'il paraît un petit peu embrouillé. Il s'agit donc d'une proposition faite par l'Alliance de gauche, à la commission des beaux-arts, demandant une diminution de 1 900 000 francs sur le Grand Théâtre.

Le président. Votre proposition est donc de diminuer de 1 900 000 francs la cellule 310255, groupe de comptes 365. Est-ce bien exact?

M. Guy Valance. Tout à fait, Monsieur le président.

Je m'exprime uniquement au nom des signataires et non pas au nom de l'Alliance de gauche dans son intégralité.

Aujourd'hui, dans la presse, Mesdames et Messieurs, l'ancien directeur du Théâtre de Carouge, et cela est peut-être un signe, parle du nécessaire débat sur la place de cette grande institution qu'est le Grand Théâtre dans la cité. Il parle aussi de la transparence nécessaire en matière de choix artistique et de rémunération, notamment des hauts cachets, et bien sûr des difficultés financières des collectivités publiques.

Mesdames et Messieurs, le moment est venu, comme ce fut d'ailleurs le cas pour le Théâtre de Carouge l'année passée, de faire comprendre aux communes et au Canton la nécessité d'une modification de la clef de répartition financière et donc d'entamer – puisque la négociation a échoué, si elle a eu lieu d'une manière substantielle – un bras de fer, comme on l'a appelé.

Les chiffres que le Grand Théâtre nous a donnés sont assez éloquentes et font apparaître que, pour la saison 98-99, 45% des abonnés proviennent d'autres communes contre 40% qui proviennent de la ville de Genève, les autres abonnés du Grand Théâtre proviennent d'autres cantons, voire d'autres pays. Il est donc profondément injuste, de notre point de vue, que la Ville continue d'assumer 100% de la charge financière de ce théâtre, charge financière qui, je vous le rappelle, est

de plus de 43 millions de francs. C'est le sens de notre proposition de réduction de 1 900 000 francs, somme qui correspond au retrait d'un soutien financier privé.

Mesdames et Messieurs, nous souhaitons, par un acte concret, provoquer le débat sur la régionalisation, qui est indispensable pour les grands équipements culturels de notre Ville. La Ville de Genève ne pourra pas soutenir le niveau d'excellence de ces grandes institutions sans ouverture à un réel partenariat.

Je vous invite donc à déclencher un mécanisme indispensable à l'avenir, à long terme, de la culture de notre région et à le déclencher aujourd'hui, de manière concrète, en diminuant cette ligne de 1 900 000 francs. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

M. Bernard Paillard (AdG). J'aimerais aussi expliquer pourquoi je soutiens cet amendement. Dans la presse d'aujourd'hui, j'ai retenu trois éléments seulement: «Au Grand Théâtre: un petit groupe de décideurs; la confidentialité; la mise à plat des problèmes de subventionnements». Sur ces trois points, j'aimerais donner quelques explications.

En effet, aujourd'hui, il y a un certain «désamour» du Grand Théâtre et un certain nombre de problèmes se posent – et se posent depuis un certain temps – dont l'acuité devient de plus en plus manifeste.

J'aimerais dire que, lorsque l'on entend que la Fondation Wilsdorf – il ne faudrait peut-être pas le dire, mais je le dis parce que j'aimerais que cela soit public – que la Fondation Wilsdorf – c'est-à-dire Rolex – offre 400 000 francs pour boucher le trou qui est creusé au Grand Théâtre... 400 000 francs, disais-je, de la Fondation Wilsdorf pour combler le déficit que le départ de M. Demole est en train de créer, et que cette fondation met, comme condition, que la Ville de Genève lui accorde de son côté, 1 400 000 francs, et quand on entend que la Ville de Genève, non seulement entre en matière, sans aucune discussion, et accepte ces conditions posées par les intervenants privés, on se dit qu'il y a un problème d'éthique et que toutes les règles les plus élémentaires sont, ici, passées sous silence.

J'aimerais savoir par quelle assemblée ces 1 400 000 francs ont été attribués. Le vote de cette subvention a-t-il été à l'ordre du jour du conseil de fondation? Fort de cette décision démocratique, le conseil de fondation est-il venu demander aux représentants légitimes de la Ville de Genève de voir sous quelles conditions et de quelle manière on pourrait entrer en matière? Je n'ai pas l'impression que ce soit de cette manière-là que les choses se sont passées.

Nous avons, au Grand Théâtre – c'est un fait rarissime dans la Ville de Genève – une véritable cogestion. (*Etonnement.*) Oui, le Grand Théâtre est cogéré, il est cogéré Demole/Vaissade. Alors, cette espèce de manque de transparence, cette opacité, qui préside aux directions de l'instrument culturel le plus important de la Ville de Genève, doit disparaître et, pour cela, la gestion doit sortir des cercles confinés dans lesquels elle se trouve.

Si les procédures telles qu'elles pourraient être imaginées et telles que je viens de les décrire précédemment ne peuvent pas être réalisées, il existe encore des élus, des commissions et toute sorte de manières d'amener le débat sur la place publique.

Ce que nous demandons, c'est que le problème du Grand Théâtre soit amené sur la place publique, qu'il devienne le problème de tout le monde, dans la mesure où il s'agit tout de même du tiers, ou presque, de la politique culturelle de notre Ville.

Le budget du Grand Théâtre, c'est 30 millions, payés par la Ville de Genève, sous diverses formes, c'est 10 millions par les utilisateurs, ce qui représente 23% – c'est-à-dire même pas le quart du budget – c'est 3 millions de mécénat-parrainage et c'est 800 000 francs, cachés, que vous ne trouverez nulle part, cela concerne les voitures, les fluides, et toutes sortes de choses que le département couvre, sans que cela apparaisse aux comptes. Autrement dit, avec 1 900 000 francs, nous parlons de 4 1/3% du budget. Quatre un tiers pour cent pour ouvrir le débat, pour que l'air circule dans ces espaces confinés.

Le but de cet amendement est bien d'établir une nouvelle clef de répartition du financement. Il est évident, que tant que l'on ne fera qu'effrayer en disant: «Attention, on va faire quelque chose, et vous allez voir que, pour finir, on va peut-être devenir très méchant, continuez comme cela et peut-être que l'on va bouger...» eh bien, il ne se passera rien!

Je pense qu'il faut envoyer un message clair indiquant que la gestion de ce théâtre ne nous satisfait pas. On ne peut pas tolérer un déficit structurel reproduit d'année en année, qui finit même par servir d'argument pour exiger de l'argent supplémentaire. On a un déficit structurel qui, année après année, figure dans les documents fournis par le Grand Théâtre. Connaissez-vous une entreprise, une association, une fondation de droit public ou privé, qui s'autorise des déficits structurels sans modifier sa structure? Au Grand Théâtre, on ne raisonne pas comme cela, on a un déficit structurel, alors on exige que la collectivité publique mette plus d'argent. Ce procédé est franchement surréaliste. On tire parti d'une gestion douteuse pour exiger davantage de fonds. Cela n'est pas convenable.

Enfin, il est vrai, mais cela je le mets un peu entre parenthèses, que tout conseiller municipal qui prononce des critiques à l'égard du Grand Théâtre se

doit de dire tout de suite après: «Oui, mais, moi, j'aime l'art lyrique». Je vais sacrifier à la coutume. Moi aussi, j'aime l'art lyrique, mais j'avoue que la manière dont le répertoire, dont les avancées créatives, depuis quelques années, se présentent dans notre vénérable institution m'amènent à l'aimer un petit peu moins, mais je suis d'accord que cette ligne artistique n'a pas à être discutée ici. Toutefois, ces éléments d'appréciation existent et finissent aussi par conditionner la manière dont nous appréhendons la question.

Je vous demande donc d'ouvrir enfin un débat public, de démocratiser, si ce n'est l'accès à cet instrument, au moins le débat autour du rôle que nous voulons voir assigner à cet instrument et que les collectivités publiques – communes, Canton, voire Confédération – soient mises au pied du mur, comme nous l'avons fait pour le Théâtre de Carouge. Ce n'est qu'en faisant une coupe, en donnant un message clair et non pas en disant: «Attention, il se pourrait que, si vous continuez comme cela, on finisse par être très méchant» que l'on arrivera à quelque chose.

Mais j'ai bien compris que la messe était dite et que nous n'aboutirons à rien; toutefois, relisez l'article qui paraît aujourd'hui dans la *Tribune* – que je sache, ce n'est pas un journal d'extrême gauche – et vous constaterez que sur quasiment tous les points que je viens d'énoncer il se trouve que, en gros, il me donne raison. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical est d'accord que nous entamions un débat public sur le financement du Grand Théâtre. Par contre, il n'est pas tout à fait sûr que, tout soudain, comme cela, de venir couper 1 900 000 francs sur la subvention du Grand Théâtre soit vraiment la bonne solution.

Que l'on porte le débat sur la place publique, oui, mais, si cet amendement passe, cela veut dire qu'il faut en assumer les risques. Il est bien joli de dire: «Montrons un signe clair à tous les autres!» Mais, Monsieur Paillard, quelle assurance avez-vous que les autres vont réagir? S'ils ne réagissent pas, je vous rappelle que non seulement le Grand Théâtre va perdre 1 900 000 francs – cela on l'a bien compris – mais je vous rappelle que cette somme disparaîtra de la subvention qui sert au domaine artistique. Ce qui veut dire que vous risquez, comme nous l'ont très bien expliqué à la commission des beaux-arts aussi bien M^{me} Auphan que M. Demole, que, un jour ou l'autre, on va peut-être supprimer le ballet ou le chœur. C'est vrai qu'un opéra sans ballet, cela peut peut-être se faire, mais un opéra sans chœur, cela devient franchement un petit peu... on va en arriver à des bluettes un peu provinciales. Si vous souhaitez un opéra de province, d'accord, mais alors, dites-le carrément! Il ne faudra pas oublier non plus que nous risquons, à la limite, de devoir fermer le Grand Théâtre, mais je vous rappelle que, les fonctionnaires qui sont au Grand Théâtre, il faudra bien continuer à les payer! Donc, vous aurez une boîte vide, dans laquelle il ne se passera rien.

M. Valance nous a dit tout à l'heure que 45% des abonnés du Grand Théâtre provenaient d'autres communes, je suis d'accord avec ce chiffre. Mais, dans les 45%, il ne faut pas oublier qu'une grande majorité d'entre eux travaille probablement en ville et que, par conséquent, nous bénéficions de la péréquation fiscale, grâce à ces personnes qui travaillent en ville (*brouhaha et protestations*). Alors, un message clair, oui, mais attention à ce qui peut arriver après!

Je vous rappelle quand même que le Grand Théâtre est l'un des, voire le fleuron culturel de notre Ville. Je vous rappelle aussi – puisque vous sortez des chiffres – qu'un rapport ou une expertise, qui a été faite, a montré que, pour un franc versé au Grand Théâtre, plus de 2 francs 15 ou de 2 francs 30 reviennent à l'économie publique. Que l'on me dise quelle autre institution culturelle genevoise peut se targuer d'avoir de telles retombées sur l'économie genevoise! Je pense qu'on aura de la peine à me donner une réponse à cette question.

Alors vous aurez bien compris que, en l'état actuel des choses, le groupe radical est d'accord que le débat soit mené. Qu'une négociation soit entamée avec les autres collectivités, d'accord, mais il est hors de question que nous votions aujourd'hui ces 1 900 000 francs de diminution de subventions. Par conséquent, nous refuserons cet amendement.

M. Pascal Holenweg (S). Les socialistes sont intervenus à la commission des beaux-arts et à la commission des finances, ils interviennent à nouveau aujourd'hui en séance plénière et ils interviendront en janvier sur le même thème, à savoir non seulement sur le Grand Théâtre, mais le subventionnement municipal des grandes institutions culturelles puisque nous sommes ici au chapitre culturel, mais en sachant que le même problème va se poser aussi pour les institutions sportives.

Lorsque nous posons ce problème et lorsque nous l'évoquons, nous ne cessons d'entendre, sur tous les bancs de ce Conseil municipal, dans les bouches de tous les porte-parole des partis, et d'un certain nombre de conseillers administratifs sinon de tous, le constat que la situation actuelle n'est pas acceptable, qu'elle n'est plus tenable. Tout le monde sait que la Ville de Genève ne pourra pas continuer à supporter seule l'essentiel du poids financier du subventionnement de la politique culturelle genevoise. Tout le monde le sait, tout le monde le dit, mais, jusqu'à présent et jusqu'à preuve du contraire, personne ne prend la moindre décision ni même la moindre amorce de décision en la matière.

Si la proposition d'amendement présentée par un certain nombre de conseillers municipaux de l'Alliance de gauche permettait de commencer à poser clairement le problème et à le poser en termes concrets, c'est-à-dire en termes de

subventions, alors cette proposition serait justifiée et, pour cette seule raison, le groupe socialiste, aujourd'hui, la voterait. Mais nous reviendrons sur le problème.

Nous avons déposé une motion le mois dernier, motion qui sera à l'ordre du jour du mois de janvier, sur la réduction de la subvention accordée par la Ville de Genève au Grand Théâtre. Nous reviendrons aussi sur le problème du financement des institutions culturelles en général et du financement municipal des grandes infrastructures sociales, culturelles et sportives de ce canton. Je sais bien que la culture est le seul domaine de compétence presque souveraine de la municipalité et que c'est dans ce domaine-là que la municipalité a un rôle déterminant à jouer, mais il n'est actuellement satisfaisant pour personne, confortable pour personne et sécurisant pour personne que les institutions culturelles de ce canton dépendent du financement municipal et presque seulement du financement municipal. Ce n'est pas acceptable, pas sécurisant et pas satisfaisant pour ces institutions elles-mêmes.

Le problème a été évoqué lors de la séance de la commission des beaux-arts, qui s'est tenue au Grand Théâtre lui-même. Je poserai tout à l'heure la question de savoir s'il est habituel que la subvention à une institution culturelle, sociale ou sportive soit décidée par la commission spécialisée dans les locaux mêmes de ces institutions; s'il est habituel que les subventions, par exemple aux personnes âgées, soient débattues dans les locaux de l'AVIVO et que les subventions à la politique culturelle soient débattues dans les institutions qui bénéficient de ces subventions. La commission des beaux-arts a débattu de la subvention à la Fondation du Grand Théâtre dans les locaux du Grand Théâtre, après avoir entendu les représentants de la Fondation du Grand Théâtre. C'est certainement l'occasion d'avoir une discussion sympathique, cela n'est certainement pas l'occasion d'avoir une discussion objective.

Pour reprendre le problème où je l'avais laissé tout à l'heure, je dirai qu'il n'est pas acceptable, pas confortable et pas admissible longtemps que les institutions culturelles de ce canton dépendent du seul bon vouloir de la Ville de Genève, de son Conseil municipal et de ses sautes d'humeur. Cela fragilise les institutions elles-mêmes. Cela vaut pour le Grand Théâtre, pour la Fondation d'art dramatique, comme les autres institutions culturelles. Nous sommes pratiquement les seuls investisseurs institutionnels, les seuls investisseurs publics dans la culture, et le fait que nous le soyons fragilise à la fois la politique culturelle du Conseil municipal et les institutions elles-mêmes, parce que, encore une fois, elles dépendent de notre situation, de notre situation budgétaire, voire de nos sautes d'humeur politique.

Ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour poser le problème, mais il n'y a pas de bons moments pour le poser puisque chaque fois que nous le posons,

nous nous entendons répondre qu'il ne faut pas le poser maintenant mais dans six mois, dans une année ou dans deux ans.

Une dernière remarque. Lorsque nous proposons une réduction de la subvention au Grand Théâtre, on nous répond immédiatement que, si la subvention est réduite, c'est le ballet qui saute. J'aimerais bien entendre les partis politiques qui nous font ce type de remarque répondre à la proposition que nous allons faire d'accorder une subvention au ballet. Parce que vous aurez beau relire le projet de budget, du début à la fin, dans tous les sens, de haut en bas, de droite à gauche, en tournant les pages comme vous voulez, vous ne trouverez pas le ballet du Grand Théâtre dans ce projet de budget. Il ne reçoit pas de subvention. On se retrouve devant le même problème qui a été évoqué tout à l'heure qui est celui des enveloppes globales qui ne permettent à personne d'avoir un contrôle sur quoi que ce soit: on accorde simplement une enveloppe à une institution, laquelle fait de cette enveloppe ce qu'elle veut.

Lorsque nous proposerons d'accorder une subvention au ballet du Grand Théâtre, j'espère que ceux qui menacent l'Alliance de gauche et les socialistes ainsi que les auteurs des propositions de réduction de subvention au Grand Théâtre de supprimer le ballet, j'espère les entendre, à ce moment-là, approuver la création d'une subvention au ballet du Grand Théâtre, puisque, actuellement, ce ballet n'existe pas, ni institutionnellement ni budgétairement.

Encore une fois, nous reviendrons sur le problème et, pour le moment, nous soutenons la proposition de l'Alliance de gauche sans aucune illusion sur la capacité de cette proposition à être acceptée aujourd'hui, ni sur la capacité de ce Conseil de l'accepter demain. Mais il faut bien que le débat soit ouvert à un moment ou à un autre, et le débat ne peut s'ouvrir que par une proposition devant ce Conseil. Je vous remercie.

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG). Au début de ce débat, ce matin de bonne heure, M. Losio disait qu'il était difficile de constituer des majorités, qu'il y avait diverses majorités. C'est, je crois, vraiment le cas sur cet objet dont nous parlons maintenant, l'objet étant donc une baisse de la subvention au Grand Théâtre. Peut-être que la seule majorité que l'on va trouver est sur le fait que la charge du Grand Théâtre est trop lourde pour la Ville de Genève et qu'il est indispensable de trouver des solutions pour remédier à cette situation.

Personnellement, je vais me prononcer pour une autre partie de l'Alliance de gauche, celle qui ne soutient pas la diminution de 1 900 000 francs de la subvention. Nous avons estimé que, pour renforcer le principe que nous défendons, à savoir une répartition des subventions entre les communes et le Can-

ton, nous devons réduire de quelque peu cette subvention. Un amendement est déposé, il sera discuté tout à l'heure, il demande une diminution de 200 000 francs. Peut-être réunira-t-il une majorité? Il est, je le sais, tout à fait symbolique. Toutefois, il peut apparaître comme un premier signe que la Ville ne peut plus tout faire dans ce domaine et, surtout, il peut permettre d'ouvrir ou d'essayer de poursuivre, d'une manière un peu plus sérieuse, le débat sur cette répartition des charges.

Une fraction de l'Alliance de gauche est opposée à une réduction drastique de la subvention du Grand Théâtre, sans garanties. Je dis sans garanties, car si la subvention est réduite par la Ville sans être compensée par ailleurs, on voit ce qui peut survenir. Cela a été évoqué tout à l'heure. Effectivement, on ne pourra rien garantir en ce qui concerne les emplois directs et indirects, rien garantir non plus en ce qui concerne la qualité des spectacles ou le nombre de spectacles. C'est pourquoi nous nous prononcerons contre la baisse de 1 900 000 francs proposée par une partie de notre groupe et nous voterons l'amendement suivant, dont on parlera ensuite. Je vous remercie.

M^{me} Arielle Wagenknecht (DC). J'ai entendu avec satisfaction M^{me} Bisetti parler. En effet, je m'étonne grandement des envolées lyriques de mon collègue Pascal Holenweg, alors que nous savons très bien qu'une diminution aussi drastique, de 1 900 000 francs, pratiquement à la veille de l'entrée en matière sur le budget de fonctionnement, condamnerait probablement la saison du Grand Théâtre et, avec, les artistes. Je trouve qu'on ne peut pas jouer avec la gestion du personnel. On ne peut pas mettre ces personnes dans une incertitude telle qu'ils ne savent pas s'ils vont pouvoir rester ou s'ils devront partir dans les quelques mois qui vont suivre, et cela, Monsieur Holenweg, je vous le reproche, parce que je sais que vous êtes très sensible aux problèmes liés au personnel.

Alors, que vous essayiez, par cette manœuvre, d'obliger l'Etat à entrer en dialogue avec la Ville, je le comprends, mais je pense que ce n'est pas la bonne façon de faire. Nous devons reprendre le dialogue avec l'Etat, c'est évident, mais pas en agissant sur le personnel et sur le moral des équipes. Vous avez certainement lu comme moi, ce matin, que le successeur de M^{me} Auphan n'est pas du tout sûr d'accepter le poste et je pense que l'incertitude dans laquelle vous mettez le Grand Théâtre actuellement quant à sa subvention est pour quelque chose là-dedans.

Alors dites-moi un peu pourquoi ce sont toujours les rangs de gauche qui remettent en question le financement des grandes institutions culturelles? Pourquoi ne mettez-vous pas en question toute la culture alternative, où il y a aussi, me semble-t-il, quelques couacs de temps en temps?

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Le président. Nous suspendons nos travaux jusqu'à 16 h 30. Les prochains inscrits sur la liste sont dans l'ordre: MM. George, de Freudenreich, Pattaroni et Soragni.

Séance levée à 16 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2558
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2558
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B). Suite du deuxième débat	2558
4. Propositions des conseillers municipaux	2594
5. Interpellations	2594
6. Questions	2594

La mémorialiste:
Marguerite Conus